



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 5729

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait qu'il peut être utile que les électeurs ou les contribuables locaux puissent avoir connaissance des frais généraux engagés par les collectivités locales, notamment par les mairies de grandes villes ou par les conseils régionaux. Il souhaiterait qu'il lui indique si un électeur ou un contribuable local peut demander communication, à une mairie ou à un conseil régional, des factures d'hôtels et de restaurants acquittées au cours de l'année en cours ou au cours de l'année précédente. Si oui, il souhaiterait qu'il lui précise dans quelles conditions la consultation peut être effectuée.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5729

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3805

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)